



MARIGNANE, le 18 février 2006

Mesdames, Messieurs Les Députés et Sénateurs des B.R.D.

**POS, Modification des POS, élaboration des PLU
Concertation, représentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille**

Monsieur le Député des Bouches du Rhône,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'après de vaines recherches nous n'avons pas trouvé les avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans l'élaboration des POS, leurs modifications ou l'élaboration des PLU des communes du département des Bouches du Rhône.

Nous comprenons mieux comment, depuis la promulgation de la Loi ROYER modifiée, le fléau de la grande distribution s'est installé dans le département des Bouches du Rhône puisque les commerçants indépendants n'ont jamais été représentés par leur Chambre Consulaire dans le cadre de l'élaboration des plans d'occupation des sols, ni des plans locaux d'urbanisme, ce qui a permis toutes ces implantations désordonnées de grandes surfaces.

Le Schéma de Développement Commercial aurait pu remédier à ces 32 ans de carence de la Chambre de Commerce, mais là encore le Préfet des Bouches du Rhône retarde son approbation et sa publication permettant encore de nouvelles implantations pharaoniques comme à Grans ou Salon de Provence, sans oublier Chateauneuf les Martigues ou encore Marseille.

Concernant les contrôles des surfaces illicites qui s'implantent à la vitesse du T.G.V., il faut admettre que les services de l'état sont encore à l'époque des diligences et lorsque celles-ci sont prêtes à démarrer, il y a bien longtemps que le T.G.V. est arrivé.

Pour cette raison, afin de mettre en œuvre les moyens adaptés de l'époque où nous vivons pour préserver le peu de commerce proximité dont les avantages et la nécessité ne sont plus à démontrer, nous vous sollicitons pour que l'élaboration du Schéma de Développement Commercial des Bouches du Rhône, faisant apparaître les densités commerciales du département et les réels besoins en équipements commerciaux, soit rapidement promulgué avant toutes nouvelles implantations.

Espérant avoir retenu votre attention, dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

P.J. :

Intervention auprès de Monsieur PFISTER Président C.C.I.M.